

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N° 34/2022.

**OBJET : AMENAGEMENT DES ESPACES D'ACCUEIL DU HAMEAU DE MOLINES :
demande de subventions DETR et DSIL**

Nombre de conseillers en exercice : 8
Présents : 8
Absent : 0
Votants : 8
Procurations : 0

Date de la convocation : 09/12/2022
Date d'affichage : 09/12/2022
Date de la séance : 13/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

M.REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux différentes réunions sur l'aménagement de la vallée de Moline en Champsaur, un projet d'aménagement du hameau de Moline a été proposé par TOPOGRAFIK . A ces travaux d'aménagement, il serait souhaitable d'accoupler la partie de voirie communale comprise entre le lieudit les Gourniers et le pont de la valette sur une longueur de 1 kilomètre, ce qui permettrait d'avoir une route refaite à neuf pour accélérer au village de Moline en complément du chantier fait par l'ONF entre le pont de la valette et Moline.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études à 309 175 € HT soit 371 010 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics sollicités			
Etat	DETR-DSIL	77 294 € HT	
Région	FRAT	37 000 € HT	
Département		92 000 € HT	
Parc National des Ecrins		37 000 € HT	
Auto-financement			
Fonds propres		65 881 € HT	
Emprunt			
Total HT		309 175 € HT	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : MAI 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : FIN OCTOBRE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 309 175 € HT
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Le conseil municipal se prononce par vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire :
GAUTHIER Bernard.



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 005-210500906-20221213-DEB342022-DE

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N° 35/2022.

**OBJET : AMENAGEMENT DES ESPACES D'ACCUEIL DU HAMEAU DE MOLINES :
demande de subventions**

Nombre de conseillers en exercice : 8
Présents : 8
Absent : 0
Votants : 8
Procurations : 0

Date de la convocation : 09/12/2022
Date d'affichage : 09/12/2022
Date de la séance : 13/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

M.REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux différentes réunions sur l'aménagement de la vallée de Molines en Champsaur, un projet d'aménagement du hameau de Molines a été proposé par TOPOGRAFIK . A ces travaux d'aménagement, il serait souhaitable d'accoupler la partie de voirie communale comprise entre le lieudit les Gourniers et le pont de la valette sur une longueur de 1 kilomètre, ce qui permettrait d'avoir une route refaite à neuf pour accélérer au village de Molines en complément du chantier fait par l'ONF entre le pont de la valette et Molines.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études à 309 175 € HT soit 371 010 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier des subventions sollicités selon le plan de financement ci-dessous :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics sollicités			
Etat	DETR-DSIL	77 294 € HT	
Région	FRAT	37 000 € HT	
Département		92 000 € HT	
Parc National des Ecrins		37 000 € HT	
Auto-financement			
Fonds propres		65 881 € HT	
Emprunt			
Total HT		309 175 € HT	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : MAI 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : FIN OCTOBRE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 309 175 € HT
- approuve le plan de financement exposé,
 - autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement à savoir le Département 05, la Région PACA et le Parc national des Ecrins.

Le conseil municipal se prononce par vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire :
GAUTHIER Bernard.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 005-210500906-20221213-DEB352022-DE

